REPUBLIQUE GABINAISE

UNION-TRAVAIL-JUSTICE

PARTICIPATION DU GABON A LA 16EME CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION

ALLOCUTION DE MADAME ARCADIE SVETLANA MINGUENGUI-NDOMBA EPSE N'ZOMA,

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU CONFLIT HOMME-FAUNE

UNCCD COP16 Riyadh | 2024

RIYAD, ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE

2 AU 13 DECEMBRE 2024

Excellence Monsieur le Président de la 16ème session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification ;

Madame la Secrétaire Générale Adjointe des Nations Unies ;

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification ;

Monsieur le Maire de la Ville de Riyadh ;

Mesdames, Messieurs, distingués Délégués, tout protocole observé,

1. Il m'est particulièrement agréable de prendre la parole à cette tribune pour vous transmettre, au nom du Peuple Gabonais, les hautes salutations adressées au Peuple frère du Royaume d'Arabie Saoudite par **Son Excellence le Général de Brigade, Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA, Président de la Transition, Président de la République, Chef de l'Etat** qui, en raison d'un conflit d'agenda, n'a pas pu honorer de sa présence à cette 16ème session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification qui se tient dans cette magnifique ville de Riyad.

2. Aussi, je voudrais profiter de l'occasion pour exprimer notre profonde gratitude au **Serviteur des deux Saintes Mosquées, Sa Majesté le Roi du Royaume d'Arabie Saoudite, à Son Altesse Royale le Prince Héritier et au peuple saoudien** pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité exceptionnelle dont notre délégation a bénéficié depuis son arrivée à Riyad.

Monsieur le Président,

3. Le thème de la présente assise « *Notre Terre, Notre Avenir* » nous interpelle de réagir collectivement pour améliorer nos conditions d'existence et garantir un meilleur avenir aux générations futures.

4. La dégradation des terres, dont les conséquences se manifestent par l'aggravation de la pauvreté, l'insécurité alimentaire et l'augmentation des déplacements massifs et forcés des populations constituent une crise existentielle dont la lutte requiert une forte mobilisation de tous. Relever ces défis exige de trouver des solutions de gestion durables des terres.

5. C'est la raison pour laquelle mon pays le Gabon réaffirme son engagement indéfectible à honorer ses obligations, notamment celles découlant de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

6. A titre d'illustration, mon pays a adopté en 2017, un Plan National d'Affectation des Terres qui est un document de planification permettant de minimiser les processus de dégradation des terres. Cet outil stratégique définit, entre autres, le suivi de l'exploitation des ressources forestières et minières ainsi que le droit foncier consacrant une délimitation des territoires villageois sans discrimination. Il permet également de répondre aux objectifs d'un développement agricole neutre en matière de dégradation des terres.

7. En somme, la politique développée par mon pays pour lutter contre la dégradation des terres vise à minimiser la déforestation tout en accroissant les co-bénéfices pour les populations vulnérables.

Mesdames et Messieurs

8. Notre ambition pour des terres en bonne santé doit reposer sur un multilatéralisme renforcé et une mutualisation de nos efforts scientifiques, techniques et financiers.

9. L'approche de solutions basées sur la nature est prometteuse pour relever le défi de la dégradation des terres puisqu'elles permettent d'apporter des réponses intégrées de préservation et de développement durable en améliorant la résilience des populations et en créant des opportunités économiques locales.

10. Pour concrétiser notre ambition de neutralité en matière de dégradation des terres, nous devons innover dans le développement des sciences et des technologies adaptées aux réalités locales.

11. En matière de ressources financières, l'actuel système international de financement pour la lutte contre la dégradation des terres a démontré son inefficacité. C'est pourquoi mon pays appelle à un changement de paradigme impliquant notamment une mobilisation, sans mesures coercitives, de financements adéquats, prévisibles, durables, innovants et surtout accessibles aux pays qui en ont le plus besoin. Il est tout aussi urgent d'accroitre les financements publics et d'inviter le secteur privé ainsi que la philanthropie à y participer.

Distingués Délégués

12. Nous avons tous à l'esprit les résultats issus des négociations de la CoP 16 sur la Biodiversité qui s'est tenue à Cali et ceux de la CoP 29 sur le Climat organisée à Baku en Azerbaïdjan. Devons-nous continuer dans cette dynamique si notre objectif est de garantir notre survie sur cette planète en luttant contre la désertification et la dégradation des terres ? La réponse à cette question est **NON**.

13. Les populations que nous représentons, qui nous donnent mandat de parler en leur nom, attendent de nous l'adoption de décisions qui garantissent leurs moyens de subsistance et leur bien-être. Tout autre décision serait de nature à trahir leur confiance et à compromettre les besoins des générations futures.

14. C'est en cela que mon pays le Gabon, tout en reconnaissant les progrès réalisés depuis nos précédentes Conférences des Parties, invite la présente session à rehausser nos ambitions en matière de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. La perspective de l'adoption du protocole sur la gestion de la sécheresse en serait une des mesures fortes. Ainsi, nous aurons posé un acte juste et équitable en faveur d'une cause commune.

Je vous remercie.